



Organisation
du Monde du Travail
**Thérapie
Complémentaire**

Indications sur des termes utilisés dans les critères d'évaluation de l'EPS TC

Alternatives d'action

On parle ici toujours d'alternatives d'action du thérapeute et non pas du/de la client/e. Il s'agit de variantes dans la façon de traiter une situation particulièrement délicate.

Exemples:

- Changement de l'intervention thérapeutique (entretien, traitement ou offre d'initiation à un exercice, etc.)
- Changement des phases de processus: on passe par exemple du traitement à la réflexion générale

Connaissances acquises

On entend toujours par-là les connaissances acquises par le thérapeute et non pas par le/la client/e. Les connaissances acquises se réfèrent à l'activité et à la compréhension de la profession en tant que Thérapeute Complémentaire. Elles consistent en une réflexion sur des faits concrets et des actions passées dont on peut tirer des enseignements pour le futur, c'est-à-dire des mesures personnelles et professionnelles pour son développement professionnel.

Situation de conflit

Il est toujours question ici de situations qui induisent des conflits pour le/la thérapeute. Dans le cadre de l'EPS, l'OrTra TC s'intéresse à la question de savoir si les candidat-e-s sont conscient-e-s des conflits auxquels ils/elles sont confronté-e-s et s'ils/elles peuvent réfléchir à leurs options d'action et les justifier sur la base de principes déontologiques spécifiques et de principes relatifs au comportement.

Dilemme éthique

Les dilemmes éthiques sont des situations professionnelles où il n'est pas possible de déduire si les actes du/de la thérapeute complémentaire sont clairement justes ou indubitablement faux sur la base de principes simples, étant donné qu'il existe pour les décisions du/de la thérapeute d'autres principes qui sont également valables, mais qui se contredisent les uns les autres. Les candidat-e-s doivent pouvoir reconnaître de telles situations et être en mesure de les analyser. Ils doivent pouvoir présenter et justifier leurs réflexions sur les avantages et les inconvénients, sur les possibilités d'action et les décisions prises dans une situation spécifique.

Implication de personnes de références et de spécialistes

La notion "d'implication" comprend un large éventail d'actions du/de la thérapeute. Il s'agit en particulier des possibilités suivantes:

- recommander aux clientes/clients de rechercher le dialogue avec des personnes de référence et des spécialistes;
- suggérer de manière appropriée l'urgence d'une consultation médicale;
- agir de manière adéquate dans des situations d'urgence physique et de détresse;
- discuter de la situation avec des spécialistes, ce d'entente avec les clients/clientes ou à la demande de ces derniers;
- intégrer dans sa propre action les clarifications menées par d'autres professionnels, p. ex. des médecins;
- voir également Tronc commun TC.

Urgence, red flag, urgence de la clarification

a) Urgence et red flag

On désigne par urgence une **situation** où la mort ou, à tout le moins, un cours désastreux ne peut être empêché que par un appel d'urgence ou une action immédiate sur la personne concernée (p. ex. par un positionnement ad hoc en cas de choc ou de perte de conscience, par hémostase, respiration artificielle ou massage cardiaque, etc.). Exemples: arrêt respiratoire après une blessure, choc circulatoire, arrêt cardiaque suite à un infarctus ou embolie pulmonaire, risque de suffocation en cas de crise d'asthme aiguë ou d'apparition de nouveaux symptômes neurologiques (comme par exemple des paralysies, des pertes de sensibilité, des troubles de la parole comme signes possibles d'un accident vasculaire cérébral). La suicidalité aiguë est considérée comme faisant partie des situations d'urgence psychique.

La notion de **red flag** (drapeau rouge) désigne dans un contexte médical un symptôme ou un complexe de symptômes (comme données anamnestiques ou constats) qui pourrait possiblement indiquer une maladie ou une complication pouvant mettre en danger la vie de la personne concernée. Lorsque l'on constate une situation red flag, il est donc impératif d'effectuer sans attendre une clarification médicale (dans les 6 heures). Une situation red flag représente donc le niveau d'urgence le plus élevé en lien avec une clarification médicale. Il peut s'agir ici aussi bien de l'apparition de nouveaux symptômes que d'une aggravation d'une symptomatologie existante.

Exemple: L'œdème de la cheville ne constitue pas à lui seul un drapeau rouge, mais si le/la client-e signale ressentir des douleurs supplémentaires dans les jambes ou informe qu'il a effectué un long vol au cours des derniers jours, il est possible qu'il s'agisse d'une thrombose veineuse profonde – auquel cas il s'agit effectivement d'une situation de type «red flag».

b) Urgence d'une clarification médicale

Il va de soi que le/la thérapeute complémentaire doit, en cas de trouble et/ou de modification des troubles et des symptômes, être en mesure d'évaluer s'il est indiqué d'adresser le/la client-e à un professionnel de la santé, mais surtout aussi selon quelle urgence. Etant donné que l'on ne peut pas établir de diagnostic dans la thérapie complémentaire, le/la thérapeute complémentaire se base sur ses connaissances médicales et son expérience professionnelle pour procéder à une évaluation au mieux de son savoir et de sa conscience. Outre les situations red flag susmentionnées (niveau d'urgence le plus élevé), on peut, pour la pratique, retenir les niveaux suivants quant à l'urgence de la clarification:

Une urgence élevée (clarification dans les 1 à 3 jours qui suivent, p. ex. en cas de palpitations occasionnelles ou récurrentes), une urgence moyenne (clarification dans les 10 jours, p. ex. en cas de difficulté de déglutition présente depuis un certain temps) et une urgence faible (clarification dans les trois semaines suivantes, p. ex. en cas de nausées occasionnelles). Ce ne sont évidemment pas des valeurs absolues, car les frontières sont floues et difficiles à définir avec exactitude. La thérapeute complémentaire doit toujours décider en fonction de la situation vécue et en fonction de ses connaissances médicales.

En outre, l'indication et l'urgence d'une clarification médicale peuvent changer en cours de thérapie en fonction de l'évolution des symptômes et des résultats. Tous deux doivent donc être réévalués à chaque séance de thérapie.